

Opération filets solidaires

Actions de lutte contre le
gaspillage alimentaire

Région : Pays de la Loire

Mots clés : Partenariat | Gaspillage alimentaire | Ménages /
Grand public

Réseau **A3P**



Collectivité

Communauté d'Agglomération
d'Angers Loire Métropole
Bp 80 011
49105 Angers

Partenariats

Jardin de Cocagne Angevin
CCAS d'Angers,
MIN d'Angers (2/3 grossistes et
producteurs)
30 associations
CD 49 (financier)

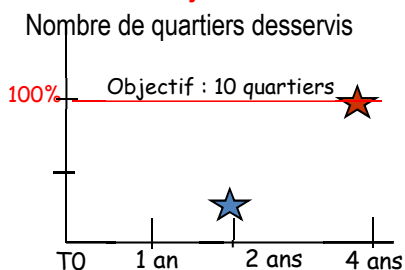
Date de lancement

2010

Objectifs

Intervention sur 10 quartiers
Coût de revient du filet < à 10€

Réalisation objectif 1



Résumé :

La ville d'Angers a apporté son soutien à l'association « Le jardin de Cocagne » pour **organiser le tri et la valorisation des surplus de fruits et légumes provenant des grossistes du marché d'Angers**, en vue de lutter contre le gaspillage alimentaire, créer des emplois et améliorer la qualité de l'alimentation pour les foyers à faibles revenus.

Pourquoi agir ?

La communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole regroupe 33 communes et 271 000 habitants, en habitat urbain. La ville d'Angers dispose d'un CCAS impliqué dans l'animation d'une quinzaine d'acteurs de l'aide alimentaire, et est à l'écoute d'usagers, qui font état de besoins en produits frais.

- Une volonté politique de la ville d'Angers

La ville d'Angers affiche en 2010 la volonté **d'élargir l'accès à l'aide alimentaire à plus de personnes en situation précaire, d'aider à la création d'emplois locaux et à une dynamique de territoire, mais aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire.**

- Un Marché d'Intérêt National basé à Angers

Ce marché regroupe des grossistes et dispose tous les jours de **surplus et d'invendus générant du gaspillage alimentaire.**

- Un appel à projet de la DRAAF pour limiter ce gaspillage alimentaire

L'association « le Jardin de Cocagne » propose d'organiser le tri et la valorisation des fruits et légumes provenant des grossistes du marché afin de **créer de l'activité** et sollicite l'aide de la ville.

- Un objectif de solidarité et de santé publique

Les fruits et légumes frais trouvent un débouché auprès des acteurs de l'aide alimentaire, mais également dans des « **filets solidaires** » proposés à **prix réduits à des personnes à faibles revenus mais exclues de l'aide alimentaire.**

Planning

Décision : T0
Préparation : 18 mois
Opérationnel : T0 + 18 mois +3 ans pour
passer de 2 à 12 points de distribution
Action pérennisée

Coûts

Budget total : 270 000 €
Recettes (ventes) : 130 000 €
Pour la collectivité : 140 000 €

Moyens humains (2015)

(dédiés à l'action « filets solidaires »)

CCAS d'Angers :
1/2 ETP (chargée de mission)

Bilan en chiffres (2015)

60 tonnes de surplus triés et valorisés
pour les filets solidaires
12 points de distribution dans 10 quartiers
550 filets délivrés par semaine
10 ETP créés pour le tri et valorisation
1 animation d'atelier « alimentation-
santé » par mois (100 bénévoles)
40 tonnes supplémentaires pour l'aide
alimentaire

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/operation-filets-solidaires>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :
www.angersloiremetropole.fr

Contacts

C.A. Angers Loire Métropole
E-mail :
myriam.larue@angersloiremetropole.fr

ADEME Pays de la Loire
E-mail : gaetane.gergaud@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

• En amont

Il faudra 18 mois (implication de la chargée de mission du CCAS) pour monter ce projet complexe qui associe divers acteurs et des objectifs :

- De **santé publique** par l'accès à des fruits et légumes frais pour les foyers à faibles revenus
- De **réduction de gaspillage alimentaire** au niveau du MIN qui dispose tous les jours de surplus et d'invendus
- De **création d'activité et de 10 emplois** par l'association 'le Jardin de Cocagne » pour le tri et valorisation de ces denrées.

• Mise en place et fonctionnement

1^{re} année : les fruits et légumes triés ont été dirigés uniquement vers les bénéficiaires de l'aide alimentaire

A partir de la 2^e année : 40 % des produits restent dirigés vers l'aide alimentaire (financée par le Conseil départemental) et 60% sont utilisés pour constituer des « filets solidaires », qui sont revendus entre 2,60 et 6,10 € en fonction des revenus à des personnes exclues de l'aide alimentaire. Les quantités triées sont insuffisantes et pas assez diversifiées, et ne constituent que 1/3 des filets, 2/3 étant achetés. Le coût de revient de chaque filet est 7,63 €, et répond à l'objectif qui était d'un maximum de 10€).

La ville d'Angers finance le projet en complétant le prix d'achat des filets, au travers du CCAS en dédiant des moyens humains spécifiques à l'opération « filets solidaires » (voir ci-contre), et en mettant en place 12 points de livraison dans des locaux municipaux (maisons de quartier) dans 10 quartiers pour la distribution des filets et l'accueil des personnes

• Effets induits

La partie récupérée a diminué au fil des années, les grossistes ayant pris conscience que leur mauvaise gestion induisait du gaspillage ...et du fait qu'il y aurait des achats pour compléter les paniers. Les quantités achetées pour compléter les filets sont ainsi passées de 1/3 à 2/3 des denrées.

Le « plus » de l'opération

Cette opération d'envergure a réussi à **décloisonner l'action publique en réunissant dans une même action la lutte contre le gaspillage alimentaire, la création d'activité et d'emploi, et l'action sociale**, tout en répondant à un objectif de solidarité et de santé publique.

Reproductibilité

L'opération est reproductible mais il faut une forte volonté politique et l'existence d'un marché de gros.